

05 juillet 2010

Compte rendu du CTP commun et du CTPL du 30 juin 2010

Le CTP commun avait à l'ordre du jour des points relatifs aux modalités de fonctionnement des SIP Angoulême-Ville, d'Angoulême-extérieur et du PRS.

Les **horaires d'ouverture au public** des SIP sont 8H30-12H30 / 13H30-16H15

Les horaires du PRS sont 8H45-12H00 / 13H30-16H15 (les horaires sont différents mais sont calés sur les horaires de fonctionnement du SIE).

Concernant les **horaires variables**, le régime des trois structures nouvelles est celui antérieurement appliqué dans les CDI et SIE à savoir une amplitude de 7H30 à 19H00 comportant deux plages fixes de 9H30 à 11H30 et de 14H00 à 16H00.

A noter concernant le régime individuel des horaires variables que les agents font un choix pour leurs obligations moyennes hebdomadaires entre 4 formules (36H12, 37H30, 38H et 38H30), le choix de la formule déterminant le nombre total de jours de congés annuels (entre 31 et 44 jours).

Les représentants FO ont voté favorablement à ces propositions.

Deux autres points étaient soumis pour simple information et ont donné lieu à demandes de précisions et observations.

- Le protocole de fonctionnement du service d'accueil commun aux SIP et autres autres services installés dans le même lieu (SIE, PRS....).
- Le protocole relatif à la gestion des restes à recouvrer provenant de l'ex TP d'Angoulême. La totalité des restes sont repris par le SIP d'Angoulême-ville et des agents du SIP d'Angoulême-extérieur fourniront une prestation de service à l'autre SIP pendant une période transitoire.

Le CTPL était réuni immédiatement après la fin du CTP commun.

Etaient proposées les modifications des horaires d'ouverture des trésoreries de Confolens et Angoulême municipale et l'adaptation du règlement intérieur des horaires variables. Les représentants FO ont voté favorablement à ces propositions.

La direction nous a également informé de la création d'un poste d'adjoint cadre A à la Trésorerie de Barbezieux à compter du 1^{er} mars 2011. Cette création s'accompagnera de la suppression d'un cadre B sur l'ensemble du département. Ce point n'était pas soumis au vote.

Cette restructuration (à laquelle nous étions opposés) met en évidence la difficulté des postes comptables à gérer un volume de plus de 100 collectivités mais reste une opportunité pour les suppressions directes d'emploi (1 B dans ce seul dossier) qui viennent s'ajouter aux mesures de non remplacement des départs.

les représentants FO-DGFIP en CTP commun et CTPL

Marion DAVID SADLAN, Jean Luc DUBOIS, Valéry VIORNEY.